Maurice Barbeau CFP
Centre de formation professionnelle

Aide financière aux études (AFE)

Qui fait quoi ?

Repère sur les rôles et responsabilités de chacun dans un dossier d'aide financière

L'élève

Responsabilités de l'étudiant(e)

- Remplir sa demande d'aide financière en suivant les documents disponibles sur le site du CFPMB
- Suivre son dossier en ligne et lire les avis transmis par l'AFE
- Signaler tout changement à son dossier au moyen d'une déclaration de changement
- Utiliser l'outil de calcul disponible sur le site Web du CFPMB pour voir à son éligibilité pour le programme d'aide financière
- Transmettre tous les documents et renseignements demandés
- Respecter les exigences de présence liées à la formation (règle du 10 %)
- S'assurer de l'exactitude des renseignements fournis, même si une aide est reçue pour les démarches

Questions ou informations supplémentaires : **418 643-3750** — cfpmb.com/aide-financiere-aux-etudes/

Isabelle Giguère

Responsable de l'aide financière aux études — CFPMB

- Confirme la présence de l'élève à sa formation
- Explique les règles générales de l'AFE et soutient l'élève dans sa demande
- Assure le suivi du traitement des demandes
- Valide les dates de fin, périodes d'études et changements de programme
- Assure la liaison avec l'AFE à titre de partenaire
- Documente certaines situations et oriente l'élève vers les bonnes ressources

Caroline Noël

Collaboration et référence avec la responsable de l'AFE

- Accompagne les élèves ayant des **besoins particuliers** en début de démarche d'aide financière, à l'aide de l'outil de calcul permettant de vérifier leur admissibilité au programme
- Accompagne les **élèves référés** qui éprouvent des difficultés dans leurs démarches

Les enseignants

Repérage et soutien auprès de l'élève

- Réfèrent les élèves qui veulent débuter une démarche d'aide financière vers l'outil de calcul, afin qu'ils puissent valider leur admissibilité
- Interviennent auprès de la responsable de l'aide financière lorsqu'un besoin particulier est identifié
- Repèrent les situations particulières et orientent l'élève vers les ressources appropriées
- Offrent un accompagnement complémentaire adapté aux besoins de l'élève
- Soutiennent l'élève dans les enjeux personnels, scolaires ou financiers touchant son parcours

Ce que la responsable de l'aide financière ne fait pas

Limite d'intervention

— Ne rend pas les décisions de l'AFE et ne garantit ni l'admissibilité ni le montant de l'aide accordée

— Ne peut pas modifier les règles ou les critères d'admissibilité de l'AFE

— N'est pas responsable du calcul de l'aide financière ni de la décision finale d'admissibilité